

Nombre conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Absents : 1

Procurations : 1

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE MONTDRAGON
N° 2024-20**

Séance du 10 juillet 2024

Date convocation :

03/07/2024

Date affichage :

03/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERNHES Gilbert, Maire.

Présents : Mmes ANDRIEU. CHANUSSOT. CORBIERE Mrs BERMOND. BLANQUET. BRAHMI. D'HOSTINGUE. LAFON. ROQUES. VERNHES.

Objet : Autorisation à signer la convention avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour un accompagnement numérique sur mesure

M le Maire indique que l'état finance une structure appelée l'incubateur des territoires, pour accompagner les petites collectivités dans leur développement numérique.

L'accompagnement consiste à :

- identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La candidature de la commune a été retenue, et il convient, pour pouvoir en bénéficier, d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention avec l'ANCT pour la prestation d'accompagnement numérique sur mesure.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Michel D'HOSTINGUE



Le Maire,
Gilbert VERNHES

